

ACCESS THE GAME (ATG)

Document 5 — Annexe RSE

Le prolongement de l'action d'ATG Football auprès des académies africaines

1. Un volet RSE directement lié à l'activité d'ATG Football

Le volet RSE d'Access The Game soutient directement l'activité menée par ATG Football auprès des académies de football africaines et de leurs jeunes joueurs et joueuses.

ATG Football accompagne un réseau de plus de 50 centres et académies partenaires dans une dizaine de pays africains. Son action consiste notamment à identifier et accompagner les talents, mais aussi à rechercher auprès de clubs professionnels européens, asiatiques et d'autres marchés des partenariats structurés au bénéfice de ces académies.

Dans ce cadre, ATG Football démarché les clubs professionnels afin de construire des partenariats qui associent intérêt sportif et amélioration concrète des conditions de formation des jeunes : équipements, scolarité, couverture santé, suivi des joueurs et mise en relation avec les structures professionnelles.

2. Le modèle de partenariat recherché par ATG Football

Les partenariats proposés par ATG Football reposent sur une logique simple : permettre à un club professionnel d'accéder de manière structurée au vivier d'une ou plusieurs académies africaines tout en contribuant durablement aux conditions dans lesquelles les jeunes talents se forment.

Dans le modèle de « Super Partenariat » présenté par ATG Football, deux académies sont accompagnées, avec 50 jeunes par académie, soit 100 jeunes au total. Pour chacune des académies concernées, le dispositif prévoit notamment la prise en charge des frais de scolarité et d'une assurance ou couverture médicale pour 50 jeunes, ainsi que la fourniture d'équipements sportifs et de matériel d'entraînement.

ATG Football propose également un « Partenariat Ciblé » avec une académie déterminée : 50 jeunes peuvent alors bénéficier d'un cadre comprenant notamment les frais de scolarité et fournitures scolaires, l'assurance médicale, les équipements individuels et le matériel sportif de l'académie.

Ces partenariats ne retirent pas aux académies leur autonomie sportive et administrative. ATG Football assure la mise en relation, la coordination, le suivi du partenariat et le reporting, tandis que l'académie demeure décisionnaire de son organisation et de sa méthodologie.

3. Access The Game comme prolongement de cette démarche

Access The Game s'inscrit dans cette même logique, tout en étant d'abord un dispositif national de détection en trois étapes. Sa réussite économique doit contribuer à renforcer l'action déjà menée par ATG Football en faveur de ses académies partenaires.

Après couverture de l'ensemble des charges du dispositif — étape 1 de repérage en championnat, présélections régionales et tournoi final — les éventuels bénéfices dégagés par Access The Game seront affectés au volet RSE d'ATG Football au bénéfice de deux à trois académies africaines partenaires sélectionnées pour chaque édition.

L'objectif est d'utiliser ces ressources pour contribuer aux mêmes besoins que ceux intégrés aux partenariats recherchés par ATG Football : scolarité des jeunes, couverture santé, équipements sportifs individuels et matériel d'entraînement des académies.

4. Les engagements du volet RSE d'Access The Game

a) Scolarité des jeunes

Pour les académies retenues, le volet RSE contribuera à la prise en charge des frais de scolarité des jeunes joueurs et joueuses. La référence du programme ATG Football est un accompagnement pouvant concerner jusqu'à 50 jeunes, conformément au modèle de partenariat proposé aux clubs professionnels.

b) Couverture santé

Les jeunes concernés bénéficieront également d'une couverture santé ou assurance médicale financée dans le cadre du programme. Cette prise en charge vise à éviter qu'une blessure ou une maladie compromette leur scolarité, leur formation sportive ou la poursuite de leur parcours.

c) Équipements sportifs et matériel d'entraînement

Le volet RSE prévoit la fourniture d'équipements adaptés aux jeunes ainsi que du matériel destiné aux académies. À l'issue du tournoi final, le matériel sportif réutilisable prévu à cet effet — notamment maillots, chasubles, plots et ballons — sera affecté aux académies africaines partenaires sélectionnées.

d) Affectation des éventuels bénéfices

Le bénéfice éventuel d'Access The Game ne sera déterminé qu'après couverture de l'ensemble des charges du dispositif. Il sera ensuite affecté au programme RSE porté par ATG Football afin de financer les actions prévues au bénéfice des académies sélectionnées et de leurs jeunes.

5. Une démarche à la fois sportive et sociale

Le modèle RSE défendu par ATG Football part du constat qu'en Afrique, le talent sportif peut être freiné par des conditions matérielles insuffisantes : frais de scolarité non réglés, absence de couverture médicale, équipements dégradés ou manque de matériel d'entraînement.

L'objectif n'est donc pas de dissocier la performance sportive de l'environnement du jeune joueur ou de la jeune joueuse. En améliorant simultanément les conditions de formation, de scolarisation, de santé et d'équipement, ATG Football cherche à permettre aux académies partenaires de maintenir leurs talents dans un environnement plus stable jusqu'au moment où une opportunité sportive ou un transfert devient possible.

Access The Game ajoute ainsi une dimension solidaire à son objectif de détection et de valorisation des talents : en France, le dispositif élargit les possibilités d'observation grâce à une détection croisée et à ATG Performances ; ses éventuelles retombées économiques contribuent parallèlement au programme d'accompagnement d'académies africaines déjà porté par ATG Football.

6. Gouvernance et transparence

Les comptes des trois étapes d'Access The Game — recettes et dépenses — seront tenus par ATG Football / Juridicare de manière distincte et transparente. L'annexe financière précise notamment que l'étape 1 privilégie l'engagement collectif du club par un forfait de 89 € par catégorie, l'inscription individuelle demeurant une option.

Le montant du bénéfice éventuel sera arrêté uniquement après couverture de l'ensemble des charges liées au dispositif.

Les académies bénéficiaires seront sélectionnées par ATG Football parmi ses académies partenaires, en fonction des besoins identifiés et des actions pouvant effectivement être financées.

L'utilisation des fonds et la remise des équipements feront l'objet d'un suivi permettant d'identifier les académies bénéficiaires, les actions financées et, lorsque cela sera applicable, le nombre de jeunes concernés.

Un bilan du volet RSE pourra ainsi être établi à l'issue de chaque édition afin de rendre compte de l'utilisation des ressources issues d'Access The Game et de leur impact au bénéfice des académies partenaires.